



Cette deuxième réunion de négociation était à nouveau dédiée aux "Chantiers". D'autres réunions suivront pour traiter l'ensemble des 3 sujets.

Propositions de la Direction lors de la "R2" (évolutions / R1 en bleu) :

- application d'une prime identique de **25%** (Opérations et SAS) pour les chantiers sur Toulouse
nota : Suppression des majorations d'équipe si travail en équipe pour les salariés Airbus Opérations.
- maintien de la prime de **25%** (Opérations et SAS) pour les chantiers hors Toulouse/agglomération Toulousaine et à l'étranger dès le 1er jour de mission (hors jours de voyage si non travaillés)
- ces primes Chantiers seront calculées sur le salaire de base (prime d'ancienneté des Non Cadres **include**) => maintien des modalités actuelles de l'accord de 2022
- **Points ECA** : suppression de la notion de "sur site OU hors site Airbus" avec,
 - versement des points ECA dès le 1er jour de mission à l'exclusion du jour de voyage si non travaillé
 - versement des points ECA jusqu'au dernier jour de mission à l'exclusion du jour de voyage si non travaillé
- maintien du forfait Repas selon lieu de mission et barème spécifique (pas de Travel Policy pour les repas)
- maintien de la prime "Grand voyageur"
- maintien de la prime Working Parties Manager de 250€/mois
- maintien des jours de récupération : prise de ces jours en priorité au retour de la mission. Cependant, après discussion avec le management, le salarié aura la possibilité de placer une partie de ces jours sur le CET

Chantiers réalisés sur Toulouse

	A l'horaire	Au forfait jour
Samedi	Heures excédentaires + 25%	1 jour de récupération + 25%
Dimanche	Heures excédentaires + Majo conv. 100% + IKV + 25%	1 jour de récupération + IKV + 25%
Férié hors 1er mai	Heures excédentaires + Majo conv. 50% + IKV + 25%	1 jour de récupération + IKV + 25%
Fermeture fin d'année	Application des règles internes	Application des règles internes

Chantiers réalisés Hors Toulouse/agglomération Toulousaine Ou à l'étranger

	Tous (Opérations et SAS)
Samedi	1 jour de récupération + 25%
Dimanche / Férié hors 1er mai / Fermeture fin d'année	1 jour de récupération + prime de 160,51 € / jour travaillé + 25%



Considérations FO

FO a été entendu sur les revendications suivantes avec :

- **une augmentation significative** de la prime passant de 20% à **25%** pour les **chantiers sur Toulouse**
- **le maintien de la prime d'ancienneté** des Non Cadres dans la base de calcul des primes chantiers (accord 2022)
- davantage de **souplesse** dans la prise des **jours de récupération** en donnant la **possibilité** de **placer sur le CET** le reliquat de jours n'ayant pu être posés

En revanche, **FO revendique pour la R3** :

- que les **points ECA continuent d'être versés** dès le 1er jour de mission, **jours de voyage inclus** (accord 2022)
- que la prime de **25% à l'étranger** s'applique également dès le 1er jour de mission, **jours de voyage inclus**
- que la **prime WPM** soit **revalorisée** pour reconnaître au bon niveau les contraintes liées aux chantiers hors Toulouse
- **une prime** pour les compagnons au regard notamment de leurs **contraintes spécifiques**
- que la **durée de la mission sur un chantier** (aujourd'hui de 3 mois reconductibles une fois) puisse être **revue à la baisse** afin d'améliorer **l'équilibre vie perso / vie pro**

Prochaine réunion de négociation le 22 novembre



Airbus Commercial Aircraft